

**Fonds monétaire international**

**Cameroun : Lettre d'intention**

Le 11 décembre 2008

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Cameroun, dans laquelle sont décrites les politiques que le Cameroun entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Cameroun, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## LETTRE D'INTENTION

Le 11 décembre 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général du Fonds monétaire international  
700 19th Street, N.W.  
Washington, D.C. 20431  
États-Unis

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Gouvernement a poursuivi au cours du premier semestre 2008 ses efforts d'assainissement du cadre macroéconomique et de mise en œuvre des réformes structurelles, dans le contexte de son programme économique soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) à travers la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC).
2. Les efforts déployés dans le domaine des finances publiques par le Gouvernement pendant la période de janvier à juin 2008 ont permis la réalisation de la plupart des critères et repères quantitatifs du programme à fin juin 2008 (Tableau 1). Le Gouvernement sollicite néanmoins une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation sur le plancher du solde primaire non-pétrolier. Ce critère n'a pu être respecté en raison de la contreperformance des recettes non-pétrolières observée au premier semestre 2008, notamment des recettes non-fiscales plus faibles qu'escomptées.
3. Le Gouvernement demeure convaincu que la mobilisation des recettes non-pétrolières constitue un enjeu majeur pour le pays. A cette fin, il s'engage à redoubler d'efforts afin de renforcer les administrations des impôts et des douanes, notamment en (i) étendant à tous les contribuables les mesures de sécurisation du fichier réalisées au premier semestre 2008 pour les grandes entreprises et mettant en service le nouveau logiciel unique sécurisé d'enregistrement des contribuables d'ici fin-juin 2009, (ii) améliorant la collecte et l'exploitation des renseignements grâce à l'interconnexion Impôts-Douanes achevée en juin 2008 et le logiciel de gestion des renseignements (AREN), (iii) modernisant la sélectivité des audits, et (iv) consolidant les progrès réalisés récemment au niveau de la réorganisation des unités de gestion des contribuables par taille (en étendant la couverture géographique des unités des contribuables moyens, établissant des unités pour la gestion des petits contribuables à titre expérimental à Yaoundé et Douala, et améliorant le civisme fiscal dans les unités existantes). En outre, le Gouvernement s'engage à introduire une vignette sur les tabacs et alcools importés afin de lutter plus efficacement contre la contrebande. Ces mesures ont été inscrites dans le projet de loi de finances de 2009 et devraient contribuer à la mobilisation de recettes supplémentaires à raison de 0.2 pour cent du PIB non-pétrolier.

4. La mise en œuvre des réformes structurelles a été globalement satisfaisante, malgré le retard enregistré dans certains secteurs (Tableau 2):

- Les mesures liées aux finances publiques et au secteur financier ont été mises en œuvre, quoiqu'avec retard pour certaines d'entre elles. Un rapport trimestriel portant sur les opérations financières de la CAMPOST au dernier trimestre 2007 a été produit (critère de réalisation) et une stratégie de réforme fiscale à moyen terme a été adoptée. Les équipements nécessaires n'ayant pas été livrés à temps, des retards ont été enregistrés dans i) la connexion des systèmes informatiques des administrations des impôts et des douanes et ii) le déploiement du nouveau système de gestion informatisée de la fonction publique (SIGIPES) dans 20 administrations supplémentaires.
- Les mesures visant à améliorer le climat des affaires n'ont pas toutes été menées à terme. Le guichet unique électronique pour les douanes a pu être mis en place et a commencé ses opérations. La dotation budgétaire prévue a cependant été insuffisante pour couvrir les subventions nécessaires à la SONARA afin de compenser le manque à gagner résultant du gel des prix des carburants. Le travail technique sur la législation du commerce électronique a été finalisé, mais le projet de loi n'a pas encore été soumis au Parlement.

5. Le Gouvernement s'engage à redoubler d'efforts dans ces domaines pour rattraper les retards enregistrés. En particulier, il s'engage à soumettre le projet de loi sur le commerce électronique au Parlement en juin 2009 au plus tard. De plus, le Gouvernement a pris un collectif budgétaire permettant le décaissement des subventions en faveur de la SONARA. Ce collectif budgétaire inclut aussi le train de mesures d'urgence adopté par le Gouvernement en mars 2008 pour répondre aux doléances de la population relatives au coût de la vie (revalorisation des salaires des agents publics, suspension ou réduction des taxes et droits de douanes sur certains produits de consommation courante, et gel des prix de détail des carburants). Ce collectif budgétaire prévoit également une dotation pour des investissements supplémentaires, y compris l'achat d'un avion et le financement de la participation du Gouvernement dans un projet d'exploitation de cobalt et de nickel.

6. En ce qui concerne le secteur aérien, le Gouvernement entend poursuivre les réformes engagées pour (i) promouvoir le développement d'un service de transport efficace et fiable, (ii) améliorer les services fournis et (iii) réduire le poids du secteur sur les finances publiques. A cette fin, l'exploitation de la CAMAIR a été arrêtée en mai 2008 et les opérations de liquidation de la CAMAIR seront accélérées avec pour objectif de clôturer la liquidation en avril 2009 au plus tard. Dans ce contexte, en vue de résoudre le contentieux issu des contrats de crédit-bail signés par la CAMAIR, le Gouvernement a été amené à racheter le seul avion qui restait dans la flotte et se propose de l'utiliser pour la constitution de CAMAIRCo. En outre, la rupture du trafic entre le nord et le sud du pays qui a suivi la cessation des activités de la CAMAIR a amené les autorités à engager des démarches en vue de réunir les conditions permettant d'accélérer le démarrage de CAMAIRCo. Néanmoins, le Gouvernement est déterminé à poursuivre la privatisation de CAMAIRCo en lançant au courant de l'année 2009 l'appel d'offres pour la sélection d'un partenaire stratégique, sur la

base du rapport du conseiller financier recruté à cet effet et de la stratégie de privatisation arrêtée en consultation avec la Banque Mondiale.

7. Quant au projet d'exploitation du cobalt et du nickel, compte tenu de son importance pour le développement économique du Cameroun et des retards déjà accumulés, le Gouvernement a décidé de prendre une participation dans le capital social de la société d'exploitation afin d'en accélérer le démarrage. Une partie de cette participation sera rétrocédée au secteur privé par la suite. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les termes de ce contrat, y compris la rétrocession, d'une manière transparente afin de sauvegarder les deniers publics. Plus généralement, le Gouvernement considère le secteur minier comme une source importante de croissance économique. En vue d'en maximiser les retombées, il initiera d'ici à début 2009 des discussions avec la Banque Mondiale pour la préparation d'une stratégie de développement appropriée.

8. Le Gouvernement demeure convaincu que la mise en œuvre continue des mesures et politiques économiques sur lesquelles il s'est engagé dans le cadre de la FRPC permettra de consolider les résultats déjà obtenus, et de lutter plus efficacement contre la pauvreté tout en renforçant les perspectives de croissance. A cet effet, le Gouvernement a soumis au Parlement une loi de finances pour 2009 visant à préserver la viabilité des finances publiques et la stabilité économique, tout en augmentant les dépenses prioritaires requises pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Dans cette perspective, le Gouvernement saisira l'opportunité de la détente des cours internationaux du pétrole pour supprimer progressivement les subventions au prix des carburants, et de redéployer les ressources budgétaires ainsi libérées vers les dépenses prioritaires.

9. Étant donné les résultats obtenus jusqu'à présent et les engagements pris dans cette lettre, le Gouvernement demande que le septième décaissement au titre de l'accord, d'un montant équivalant à 2,67 millions de DTS, soit mis à disposition dès l'achèvement de la sixième revue.

10. Enfin, le Gouvernement du Cameroun autorise le FMI à rendre publique la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.

/s/

Inoni Ephraim  
Le Premier Ministre et  
Chef du Gouvernement

Tableau 1. Cameroun : objectifs quantitatifs pour janvier-juin, 2008<sup>1</sup>  
(Milliards de francs CFA; cumulé depuis le 1er janvier, sauf indication contraire)

	Fin mars 2008					Fin juin 2008				
	Repères quantitatifs	Ajus- tement	Repère ajusté	Résultat	État d'avan- cement	Critères de réalisation révisés <sup>6,7</sup>	Ajus- tement	Objectif ajusté	Résultat prévu	État d'avan- cement
Plafond de la hausse des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	-38	-34	-72	-134	atteint	-152	-6	-158	-165	atteint
Plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole	24	4	28	73	atteint	-63	36	-27	-46	non atteint
Plafond de l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs de l'administration centrale <sup>2,3,4</sup>	0	aucun	0	0	atteint	0	aucun	0	0	atteint
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'administration centrale <sup>2,4</sup>	0	aucun	0	0	atteint	0	aucun	0	0	atteint
Plafond du décaissement net de la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale, avec échéance de moins de 1 an <sup>2,4,5</sup>	0	aucun	0	0	atteint	0	aucun	0	0	atteint
Plancher des recettes non pétrolières de l'administration centrale	356	aucun	356	362	atteint	694	aucun	694	674	non atteint
Plafond des dépenses consacrées aux biens et services	111	aucun	111	93	atteint	222	aucun	222	217	atteint
Plafond des dépenses en liquide de la SNH										
Interventions directes <sup>2</sup>	0	aucun	0	0	atteint	0	aucun	0	0	atteint
Autres charges	4.5	aucun	4.5	3.6	atteint	9.0	aucun	9.0	5.9	atteint
Plancher de la réduction des dettes intérieures										
Dette structurée	28	aucun	28	23	non atteint	48	aucun	48	56	atteint
Dette non structurée	9	aucun	9	9	atteint	18	aucun	18	20	atteint
Plafond de l'encours des moyens de paiement non recouvrés du Trésor						134	aucun	134	66	atteint
Plancher des paiements aux entreprises de services collectifs										
SNEC	2.0	aucun	2.0	2.0	atteint	4.0	aucun	4.0	4.0	atteint
AES SONEL	1.8	aucun	1.8	1.8	atteint	3.5	aucun	3.5	3.5	atteint
CAMTEL	3.3	aucun	3.3	3.3	atteint	6.5	aucun	6.5	6.5	atteint
CAMRAIL	1.0	aucun	1.0	0.6	non atteint	2.0	aucun	2.0	1.2	non atteint
SONARA	1.5	aucun	1.5	1.5	atteint	3.0	aucun	3.0	3.0	atteint

Sources : Autorités camerounaises, Banque des États de l'Afrique centrale et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Définitions incluses dans le protocole d'accord technique.

<sup>2</sup> Sur une base continue.

<sup>3</sup> Hors arriérés de paiements extérieurs rééchelonnables.

<sup>4</sup> Millions de dollars EU.

<sup>5</sup> Hors crédits normaux liés aux importations.

<sup>6</sup> Les objectifs ci-après sont des repères quantitatifs : plancher des recettes non pétrolières; plafond des dépenses consacrées aux biens et services; plafond des dépenses en liquide de la SNH/autres charges; plafond de l'encours des moyens de paiement non recouvrés du Trésor; et planchers des paiements aux entreprises de services collectifs. Les autres objectifs sont des critères de réalisation quantitatifs.

<sup>7</sup> À partir de 2008, l'aide accordée à la SONARA sous la forme de taxes moins élevées est remplacée par une subvention explicite, avec une hausse équivalente des recettes non pétrolières.

Tableau 2. Cameroun : Critères de réalisation et repères structurels pour la période juillet 2007—juin 2008

	Date butoir	État d'exécution
<b>Finances publiques et fonction publique</b>		
achever les travaux relatifs à la rationalisation de l'identification des contribuables, à la refonte du logiciel de l'identifiant unique (IDU) et à la sécurisation du fichier unique des contribuables.	1 décembre 2007	Réalisé
adopter une formule de révision des prix sortie SONARA et une structure simplifiée des prix des produits pétroliers permettant un ajustement automatique ( <b>critère de réalisation</b> ).	1 décembre 2007	Réalisé
présenter au parlement un projet de loi de finances 2008 cohérent avec le programme.	1 décembre 2007	Réalisé
achever les travaux de connexion de la Direction générale des impôts (MESURE) à la Direction générale des douanes (SYDONIA).	31 mars 2008	Réalisé avec retard
installer le système informatique de gestion intégrée (SIGIPES) des personnels de l'État et de la solde dans 24 ministères.	30 juin 2008	Réalisé avec retard
adopter un plan de réforme fiscale à moyen terme, basé sur le rapport de synthèse des travaux et des recommandations de la Commission de révision de fiscalité interne et de porte.	30 juin 2008	Réalisé avec retard
ajuster les prix de vente des produits pétroliers et versement des transferts budgétaires à la SONARA tel que convenu avec les services du FMI.	base continue	Non réalisé
<b>Secteur financier, commerce, et climat des affaires</b>		
permettre aux transactions des obligations du Trésor à coupon zéro (marché secondaire) d'avoir lieu sur le marché financier.	1 décembre 2007	Réalisé
présenter au parlement la loi sur la communication électronique et le paiement électronique des banques.	30 juin 2008	Non réalisé
achever et rendre opérationnel le guichet unique électronique en vue de faciliter le commerce extérieur.	30 juin 2008	Réalisé
supervision financière de la CAMPOST par les services du Ministère des Finances chargés du suivi des institutions financières non bancaires et production par ces services du rapport trimestriel portant sur les opérations du dernier trimestre 2007 ( <b>critère de réalisation</b> ).	30 juin 2008	Réalisé